

## Pour Qui ?

Tout conducteur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

## Quand ?

Au moment de l'embauche.

*Prérequis : aptitude médicale, être âgé de 18 ans au minimum (déclaration de dérogation possible pour les élèves de 15 à 17 ans en cours de formation professionnelle qualifiante)*

## Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte notamment sur :

- > Connaissances générales, dispositions réglementaires
- > Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté
- > Conditions d'utilisation et mise en œuvre des chariots à conducteur porté (règles de circulation, condition de freinage, ...)
- > Risques et moyens permettant de les prévenir
- > Fin de poste et maintenance

*Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et des connaissances pratiques correspondant à la catégorie de l'engin concerné.*

## Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) des chariots, pour chacune des catégories\*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite délivrée par l'employeur

*\* 9 catégories de chariots*

## Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

## Durée ?

Non définie par la réglementation  
*Durée pratiquée par les OF : 3 à 5 j*

## Recyclage ?

Oui

- > CACES® valable **5 ans** - 2 j (durée pratiquée)

## Référence Réglementaire

*Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.*

*Recommandation R489 CNAM*

# 9 catégories de chariots de manutention à conducteur porté



## Catégorie 1A

Transpalettes à conducteur porté, préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m)



## Catégorie 1B

Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée  $> 1,20$  m)



## Catégorie 2A

Chariots à plateau porteur (capacité de charge  $\leq 2$  tonnes)



## Catégorie 2B

Chariots tracteurs industriels (capacité de traction  $\leq 25$  tonnes)



## Catégorie 3

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale  $\leq 6$  tonnes)



## Catégorie 4

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale  $> 6$  tonnes)



## Catégorie 5

Chariots élévateurs à mât rétractable



## Catégorie 6

Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher  $> 1,20$  m)



## Catégorie 7

Conduite des chariots hors production  
Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des chariots de toutes les catégories